circonstances atténuantes en faveur de Pillet, qui faisait le guet sans recéler Grière.

Me Desplats s'efforce d'indulgence du jury en faveur de Jeantroux, dont la responsabilité est, selon lui, douteuse dans l'esprit que sa mère, au dire des témoins, ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés.

N'est-il pas de Jeantroux comme de Kaps, dont le cerveau, après avoir résisté au contrôle son examen, après l'exécution, présentait des lésions caractéristiques?

Me Henri Robert, avocat de Ribot estime que si le jury se montre indulgent pour Jeantroux, à plus forte raison il doit faire pour Ribot.

N'est-il pas évident que s'il avait voulu tuer cette femme de soixante-seize ans, impotente, il n'aurait eu qu'à lui serrer un peu fort la gorge?

La vérité, c'est que, comme il l'affirmé, il n'est entré d'empêcher l'assassinat, et qu'il n'a été blessé au pouce qu'en essayant d'écarter le couteau de Jeantroux.

Me Léon présente la défense de Pillet.

Le jury se retire et après quelques minutes de délibération rapporte un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes contre Jeantroux et Ribot, avec circonstances atténuantes contre Pillet et négatif en faveur de Grière, le recéleur.

En conséquence la Cour condamne :

Jeantroux et Ribot à la peine de mort.

Pillet à dix ans de réclusion, Grière est acquitté.

Faits Divers Télégraphiques

TUÉ PAR UN CAMARADE DE CHASSE. — Rennes, 8 janvier. — Un drame vient de se dérouler dans la commune de Mélesse, près de Rennes. Un jeune homme de dix-sept ans, Jean-Marie Rouzé, a été tué à la chasse volontairement par son camarade Louis Morel, âgé de dix-huit ans, à propos d'une plaisanterie faite pour un geai que Morel avait mal tiré.

Le parquet s'est rendu sur les lieux et a fait procéder à l'arrestation du meurtrier.

LE FROMAGE DE GRUYÈRE. — Fribourg, 8 janvier. — Les producteurs du fromage de gruyère et la station laitière de Fribourg vont s'entendre pour combattre les contrefaçons en appliquant à leurs produits une marque de fabrique, laquelle sera officiellement déposée.

UNE VITRIOLEUSE ACQUITTÉE. — Nice, 8 janvier.—La cour d'assises des Alpes-Maritimes a acquitté la fille Thérèse Daniel, âgée de 28 ans, qui, la, mois de juillet dernier a brûlé, avec du vitriol, un œil de Rotoudaro, son amant, qui habitait depuis six ans à Cannes.

Rotoudaro devait épouser une autre femme que Thérèse. Cette dernière était enceinte au moment où elle a commis son crime.

UN RIXE A BORD. — *Deux victimes.*

Perpignan, 8 janvier. — Une rixe terrible a eu lieu à Port-Vendres entre les matelots de l'équipage du trois-mâts français *la Mathilde*; un matelot a été tué et un autre blessé. L'assassin qui appartient au même équipage, a été arrêté.

Le parquet de Céret s'est transporté sur les lieux.

CRIME ET SUICIDE. — Perpignan 8 janvier. — Ce matin, un crime a été commis à Bat'yas, commune située près de Perpignan. Un individu violemment jaloux de sa femme, qu'il soupçonnait injustement, lui a donné deux coups de couteau. Croyant l'avoir tuée, le meurtrier s'est assis ensuite au bord d'un puits et s'est fait sauter la cervelle d'un coup de revolver. Son cadavre a été retiré une heure après.

L'état de la femme est très grave.

UN SOLDAT ASSASSINÉ. — Toulon, 8 janvier. — On a découvert hier soir, dans les fossés de la porte Sainte-Anne, le cadavre horriblement mutilé d'un musicien du 4e régiment de marine.

La tête était presque séparée du tronc. L'assassin, qui est encore inconnu, a dû se servir d'une hache pour accomplir son crime.

La victime était un soldat de la classe de 1887.

Les autorités militaires présument qu'il est tombé dans un guet-apens.

Nouvelles Étrangères

La Santé du Roi d'Espagne

Madrid, 8 janvier. — Les nouvelles de la santé du roi sont contradictoires.

Le roi est en une recrudescence, mais suivant les nouvelles du Palais, la recrudescence est moins grave.

(Dépêche Havas)

Madrid, 8 janvier. — Suivant des renseignements difficiles à contrôler, l'amélioration dans la santé du roi ne serait pas certainement maintenue.

UN DISCOURS DE GUILLAUME

Berlin, 8 janvier. — Voici le résumé du discours que l'on prétend avoir été adressé par l'Empereur aux commandants de corps :

L'Empereur avait rappelé que l'armée doit toujours être prête à défendre la patrie. Toutes les pièces, l'Allemagne en tête, font leur possible pour conserver la paix, mais l'armée n'en est pas moins tenue à être toujours prête à courir aux frontières. Il est donc du devoir des généraux de veiller à l'entraînement de leurs troupes. De plus, les généraux ont à exercer les troupes aux formations nouvelles qui exigent une grande initiative personnelle.

L'Empereur, en terminant, a dit qu'il espérait que l'année 1890 saurait pour mener à bien les innovations que l'on vient de décider.

LE DEUIL OFFICIEL EN ALLEMAGNE

Berlin, 8 janvier. — Dans une édition spéciale, le *Moniteur de l'Empire* publie un ordre du cabinet impérial d'après lequel le deuil pour l'impératrice commencera aujourd'hui et durera six semaines.

Les musiques ne joueront plus en public, les pièces seront suspendues et les théâtres fermés jusqu'au jour de l'inhumation.

LES ÉMIGRANTS ALSACIENS

Sarreguemines, 8 janvier. — Le tribunal correctionnel de Sarreguemines a condamné à 600 marks d'amende, à un mois de quarante jours de prison, 136 jeunes gens originaires de l'arrondissement de Sarreguemines, prévenus de s'être soustraits par émigration au service militaire.

GAITES DU SABRE EN ALSACE-LORRAINE

Mulhouse, 8 janvier. — La gendarmerie procède en ce moment à une enquête à la suite de plaintes déposées par les mères de leurs supérieurs par quelques soldats de la garnison.

D'après ces dernières, ils auraient rencontré dans le faubourg de Colmar, dans la soirée du 1er janvier, des nuances chantant la *Marseillaise*.

Ayant voulu les arrêter, une rixe s'ensuivit et les soldats dégainèrent tout en appelant au secours. D'autres soldats étant arrivés et les agents voyant qu'ils seraient fait prisonniers, arrêtèrent alors prise la fuite.

Les soldats affirment avoir blessé plusieurs agents avec leurs sabres, eux-mêmes ont reçu des contusions.

LA BOMBE DU QUIRINAL

Rome, 8 janvier. — L'instruction du procès de Tancredi Vita, l'individu qui a jeté une bombe devant le Quirinal, est terminée.

Vita sera renvoyé devant le tribunal correctionnel.

Vita est très tranquille dans sa prison ; il demande si les journaux parlent de lui, et s'ils publient ses manuscrits. Il a envoyé des mémoires à plusieurs journaux.

Un professeur, qui a été conducide de Vita à l'Université de Pise a raconté que ce dernier était le meilleur étudiant de la Faculté des lettres et qu'il a obtenu de ses condisciples par suite du manque de moyens d'existence suffisants.

On affirme qu'il y a eu des fous dans sa famille, du côté maternel.

Les débordements du Pô

Paris, 8 janvier. — Le Pô est sorti de son lit; la grande digue près de Mezzaino s'est rompue et tous les environs sont inondés. Dix maisons se sont écroulées minées par les eaux. On redoute les plus graves conséquences par suite des inondations. Le village de Busca est particulièrement en détresse. Les secours ont été promptement organisés, mais on craint que les mesures prises d'urgence ne soient inefficaces.

Le Ministre de la Guerre russe menacé

Saint-Pétersbourg 8 janvier. — La position du ministre de la guerre, le général Wannowski, est sérieusement ébranlée. On désigne déjà son successeur dans la personne du général Richter.

Un singulier jugement en Pensylvanie

New-York, 8 janvier. — Un incident des plus étranges s'est passé dernièrement à l'audience du tribunal de Wilkesbarre, en Pensylvanie.

Un individu était prévenu d'avoir fait subir de mauvais traitements à sa femme. Les témoins à charge confirmaient l'accusation et racontaient dans leurs moindres détails les outrages qu'avaient eu à subir la pauvre femme. Ces outrages parurent au juge si atroces qu'il ne put conserver son sang-froid. Se levant de son siège, il alla frotter le porte à cet homme sans habit et infligea de ses propres mains au prévenu une correction exemplaire aux applaudissements de l'assistance. Après l'exécution, il se rhabilla, reprit au place et rendit un jugement acquittant le prévenu, car, dit-il, il serait inconstitutionnel d'infliger une nouvelle peine à un coupable qui a déjà été suffisamment puni.

Assassinat d'un brocanteur

(Nouveaux détails)

Une dépêche que nous lecteurs ont lue dans nos *Faits divers télégraphiques* nous a appris hier qu'un brocanteur de la rue Julien-Lacroix à Paris avait été trouvé assassiné dans son établissement.

Voici aujourd'hui des détails complets sur ce crime.

La victime

La victime, M. Jean Gouriou, âgé de 57 ans, était venu à Paris en 1853, à pied, n'ayant en poche qu'un sous et quatre centimes.

Il s'était fait embaucher comme ouvrier polisseur dans une usine où l'on travaille les métaux et, grâce à son excellente conduite, il avait bientôt réalisé un petit pécule qui lui avait permis d'ouvrir, une boutique de brocanteur. Gouriou achetait de préférence les vieux métaux et les vieux chiffons.

Il y a trois ans, déjà en possession d'une petite fortune, il se rendait acquérreur, pour la somme de sept mille francs, de la maison où il vivait tout en exerçant le commerce. Cet immeuble ne comporte qu'un rez-de-chaussée ; c'est plutôt une sorte de hangar aménagé pour servir tout à la fois de magasin et de maison d'habitation. Il se compose d'une vaste boutique où sont amoncelés les matières et les objets les plus variés, d'une arrière-boutique servant de magasin de réserve, d'une salle à manger et d'une chambre à coucher. M. Gouriou était célibataire. On ne lui connaissait aucune liaison féminine et il passait pour un parfait honnête homme.

Le brocanteur jouissait dans tout le quartier d'une excellente réputation, et il se faisait un plaisir de rendre service à ses voisins. D'un naturel un peu mélancolique, il causait peu ; il ne faisait de confidences qu'aux personnes qu'il connaissait de longue date et sur l'amitié desquelles il croyait pouvoir compter.

En somme, c'était un brave homme dans toute l'acception du mot.

On le disait riche, ce qui était vrai, et les mauvais garçons du quartier le savaient bien. C'est certainement l'un d'eux qui l'a assassiné.

Le Crime

Lorsque hier à midi on découvrit le crime, le malheureux brocanteur gisait sur le côté droit, le crâne fracassé, portant en outre, au cou des traces de strangulation.

Non loin de lui se trouvaient un bougeoir et une bougie à demi-consumée. Tout semblait indiquer que Gouriou avait été frappé à l'improviste, au moment où il se disposait à prélever des gains de commerce. Il portait ses vêtements habituels, une veste en velours noir, pantalon marron en velours côtelé et un gilet de laine. Le crâne formait une bouillie sanglante et l'oreille droite était presque détachée de la tête. L'assassin paraissait s'être servi, pour perpétrer son crime, d'un instrument à la fois tranchant et contondant, comme une hachette ou un marteau de couvreur. Il avait laissé vingt-cinq centimes dans la poche du veston de sa victime.

Poussant plus avant ses investigations, le commissaire de police constata, dans la salle à manger et dans la chambre à coucher, que tous les meubles avaient été fouillés et bouleversés et que dans ces mêmes pièces. Le lit lui-même avait été retourné. Néanmoins l'assassin n'avait pas songé à ouvrir un coffre en bois noir suspendu à la tête du lit, à coucher et dans lequel M. Gouriou avait serré ses papiers de famille, trois obligatiqus du Crédit foncier et un bon de l'Exposition.

Dans la pièce où le vieillard du brocanteur, on retrouva également un portefeuille renfermant 490 francs en billets de banque. Ce pardessus, jeté par son propriétaire sur un tas de détroqueur de chiffons, n'avait pas attiré l'attention de l'assassin.

L'assassin

MM. Guillot, juge d'instruction, Goron, chef de la sûreté et Jaume, inspecteur principal, se rendaient rue Julien-Lacroix pour procéder à l'enquête judiciaire et à quelques premières recherches. Plusieurs témoins furent entendus sur place. Mme Eirster, boulangère, dont la boutique fait face à celle du brocanteur, raconte que, vers la fin de l'après-midi, deux hommes qui, depuis quelques jours, venaient fréquemment dans la boutique prendre quatre francs en monnaie blanche et un franc en monnaie de billon.

Cet argent, sauf les vingt-cinq centimes dont nous parlions plus haut, a été volé par l'assassin. On pense que celui-ci a dû détrousser à sa victime une somme très importante, car c'était hier le jour du terme et Gouriou se munissait habituellement pour ce jour-là, de plusieurs centaines de francs en or pour acheter les chiffons et les vieux vêtements dont se défont ordinairement les personnes qui dénuagent.

Il est probable que le coupable n'est autre que l'individu qui s'est présenté chez le brocanteur à sept heures du soir et au sujet duquel nous avons parlé plus haut. Il a pénétré probablement pour lui soider l'achat dont il était objet de minime valeur. Les voisins n'ont vu personne entrer dans la boutique, mais rien n'est évident que le crime a été commis entre sept heures et sept heures et demie, car ce soir-là, M. Gouriou n'est pas allé dîner chez les époux Mercier, rue Lesage, ce qui était excessivement rare.

Un autre témoignage important a été recueilli; c'est celui d'un sieur Fournier, également brocanteur, rue Joyre-Fouvre. M. Fournier a raconté que, suivant la rue Julien-Lacroix, vers trois heures du matin, avec sa femme et son enfant, il avait aperçu de la lumière dans la salle à manger de Gouriou. Comme il avait passé une soirée très gaie en famille et, suivant son expression « était un peu parti pour la gloire », il chantait à gorge déployée. Au moment où il passait sous la fenêtre de son confrère, il a vu une main qui fermait les rideaux, pour ne plus laisser de la lumière.

Si M. Fournier, dans l'état où il se trouvait n'a pas été le jouet d'une hallucination, il faudrait en conclure que l'assassin a passé la plus grande partie de la nuit dans le logis de sa victime.

L'instrument du crime n'a pas été retrouvé.

UN FRATICIDE A NANCY

Un nommé Colas, a assassiné son frère aîné en lui défonçant le crâne à coups de marteau. Le meurtrier est arrêté.

Le criminel ne jouit pas de toutes ses facultés. Son frère abusait de lui et l'exploitait.

Le meurtre s'est produit à la suite d'une dispute au cours de laquelle François Colas aurait, sous l'influence, jeta une casserole de boisson à la tête de Nancy. Ce dernier essuya tranquillement son visage, sortit sans parler et rentra avec un marteau dont il le frappa.

Sur un nouveau geste de repentir, il s'est laissé emmener sans résistance.

Un drame dans une ménagerie

Encore le lion de Béziers

Nous avons raconté la panique qui s'est produite dimanche à la ménagerie Reichenach à Béziers. Miss Sterling monte à la jumbe par le lion *Nancy*, pendant qu'elle était endormie, en avait été quitte pour une légère égratignure.

Hier soir, hypnotisée à nouveau, elle serait encore une fois d'obstacle aux fauves.

Mêmes hurlements que l'autre soir. Le lion *Nancy*, pressé par la cravache du dompteur, s'élance mais s'arrête soudain, il ouvre sa gueule béante et saisit encore le sujet à la jambe. Le dompteur empoigne le lion et à coup de trident lui fait lâcher prise.

Dans l'enceinte tout le monde s'émeut; des dames s'évanouissent, chacun cherche à fuir.

Le lion que les cris et quelques coups plus furieux s'élance de nouveau sur Miss Sterling, la prend au bras et lui fait faire à plusieurs reprises le tour de la cage.

Redoublant toute son acharnement; il conserve un rare sang-froid ; le lion frappe violemment, lâche sa proie et se retourne vers le dompteur.

Alors c'est une lutte terrible entre l'homme et le lion : le sang coule de la gueule de l'animal. Mais l'homme a le dessus. Il ne l'aurait peut-être pas eu sans la présence d'esprit qui ont réclamé à grands cris la fin du spectacle.

La jeune fille a été emportée immédiatement et le dompteur appelé.

Elle avait le genou broyé et l'amputation de la jambe a dû être pratiquée immédiatement.

Miss Sterling a été encore mordue à la poitrine, au mollet et à la main. On a consiaté aussi quelques coups de griffes sur diverses parties du corps.

Le mouvement gréviste

En Belgique

La situation s'aggrave

Chatelet, 8 janvier. — La situation est plus mauvaise que jamais.

Avant-hier, nous avons eu un meeting dans le genre de celui de Charleroi. Négociants et ouvriers se sont donné rendez-vous à cet effet pour demander la suppression du droit de douane, probablement pour lui soider l'achat dont il objet de minime valeur. Les voisins n'ont vu personne entrer dans la boutique, mais rien n'est évident que le crime a été commis entre sept heures et sept heures et demie, car ce soir-là, M. Gouriou n'est pas allé dîner chez les époux Mercier, rue Lesage, ce qui était excessivement rare.

Un autre témoignage important a été recueilli; c'est celui d'un sieur Fournier, également brocanteur, rue Joyre-Fouvre. M. Fournier a raconté que, suivant la rue Julien-Lacroix, vers trois heures du matin, avec sa femme et son enfant, il avait aperçu de la lumière dans la salle à manger de Gouriou. Comme il avait passé une soirée très gaie en famille et, suivant son expression « était un peu parti pour la gloire », il chantait à gorge déployée. Au moment où il passait sous la fenêtre de son confrère, il a vu une main qui fermait les rideaux, pour ne plus laisser de la lumière.

Si M. Fournier, dans l'état où il se trouvait n'a pas été le jouet d'une hallucination, il faudrait en conclure que l'assassin a passé la plus grande partie de la nuit dans le logis de sa victime.

L'instrument du crime n'a pas été retrouvé.

UN FRATICIDE A NANCY

Un nommé Colas, a assassiné son frère aîné en lui défonçant le crâne à coups de marteau. Le meurtrier est arrêté.

Le criminel ne jouit pas de toutes ses facultés. Son frère abusait de lui et l'exploitait.

Le meurtre s'est produit à la suite d'une dispute au cours de laquelle François Colas aurait, sous l'influence, jeta une casserole de boisson à la tête de Nancy. Ce dernier essuya tranquillement son visage, sortit sans parler et rentra avec un marteau dont il le frappa.

Sur un nouveau geste de repentir, il s'est laissé emmener sans résistance.

Un drame dans une ménagerie

Encore le lion de Béziers

Nous avons raconté la panique qui s'est produite dimanche à la ménagerie Reichenach à Béziers. Miss Sterling monte à la jumbe par le lion *Nancy*, pendant qu'elle était endormie, en avait été quitte pour une légère égratignure.

Hier soir, hypnotisée à nouveau, elle serait encore une fois d'obstacle aux fauves.

Mêmes hurlements que l'autre soir. Le lion *Nancy*, pressé par la cravache du dompteur, s'élance mais s'arrête soudain, il ouvre sa gueule béante et saisit encore le sujet à la jambe. Le dompteur empoigne le lion et à coup de trident lui fait lâcher prise.

Dans l'enceinte tout le monde s'émeut; des dames s'évanouissent, chacun cherche à fuir.

Le lion que les cris et quelques coups plus furieux s'élance de nouveau sur Miss Sterling, la prend au bras et lui fait faire à plusieurs reprises le tour de la cage.

Redoublant toute son acharnement; il conserve un rare sang-froid ; le lion frappe violemment, lâche sa proie et se retourne vers le dompteur.

Alors c'est une lutte terrible entre l'homme et le lion : le sang coule de la gueule de l'animal. Mais l'homme a le dessus. Il ne l'aurait peut-être pas eu sans la présence d'esprit qui ont réclamé à grands cris la fin du spectacle.

La jeune fille a été emportée immédiatement et le dompteur appelé.

Elle avait le genou broyé et l'amputation de la jambe a dû être pratiquée immédiatement.

Miss Sterling a été encore mordue à la poitrine, au mollet et à la main. On a consiaté aussi quelques coups de griffes sur diverses parties du corps.

Le mouvement gréviste

En Belgique

La situation s'aggrave

Chatelet, 8 janvier. — La situation est plus mauvaise que jamais.

Avant-hier, nous avons eu un meeting dans le genre de celui de Charleroi. Négociants et ouvriers se sont donné rendez-vous à cet effet pour demander la suppression du droit de douane, probablement pour lui soider l'achat dont il objet de minime valeur. Les voisins n'ont vu personne entrer dans la boutique, mais rien n'est évident que le crime a été commis entre sept heures et sept heures et demie, car ce soir-là, M. Gouriou n'est pas allé dîner chez les époux Mercier, rue Lesage, ce qui était excessivement rare.

Un autre témoignage important a été recueilli; c'est celui d'un sieur Fournier, également brocanteur, rue Joyre-Fouvre. M. Fournier a raconté que, suivant la rue Julien-Lacroix, vers trois heures du matin, avec sa femme et son enfant, il avait aperçu de la lumière dans la salle à manger de Gouriou. Comme il avait passé une soirée très gaie en famille et, suivant son expression « était un peu parti pour la gloire », il chantait à gorge déployée. Au moment où il passait sous la fenêtre de son confrère, il a vu une main qui fermait les rideaux, pour ne plus laisser de la lumière.

Si M. Fournier, dans l'état où il se trouvait n'a pas été le jouet d'une hallucination, il faudrait en conclure que l'assassin a passé la plus grande partie de la nuit dans le logis de sa victime.

L'instrument du crime n'a pas été retrouvé.

En Allemagne

La grève en Silésie

Berlin, 8 janvier. — Une correspondance de la *Gazette nationale* fait remarquer que personne ne prévoyait la possibilité de se produire dans les mines de la Haute-Silésie.

Les ouvriers avaient travaillé activement jusqu'à la fin de l'année, et une commission, composée des délégués des diverses compagnies, étudiait précisément les moyens d'élever les salaires, lorsqu'un lendemain du jour de l'an on apprenait que les ouvriers avaient tous les hommes du puits Konigen Louise, au nombre d'environ 600, refusaient de descendre dans les galeries.

Le compagnie intéressée ouvrit immédiatement avec eux des négociations et se déclara prête à leur donner les satisfactions pécuniaires qu'ils réclamaient. Les opposés répondirent *non possumus* sur la question de la rédaction des heures de travail.

Encore ajoutait-elle que plus tard, c'est-à-dire pour le fer avril, la durée de la journée serait fixée à huit heures. La délégation des mineurs promit de faire accepter ces conditions, mais elle n'y réussit pas.

Bien plus, le mouvement gréviste s'étendit à une mine voisine, dont le comte Ballestrem est le principal propriétaire.

La grève ne comporte encore que 1,200 hommes sur 42,000 qui composent la population minière du bassin.

Mais elle n'en constitue pas moins un symptôme menaçant, et le caractère impérieux dont elle a éclaté indique qu'elle est le résultat des menées d'une organisation secrète.

On suppose que les Compagnies étoufferont l'agitation à son début en se résignant aux concessions qu'on exige d'elles, bien que ce doive être au prix de grands sacrifices.

EN SUISSE

La grève des typographes

Lausanne, 8 janvier.

Dimanche soir une bagarre s'est produite sur la place de l'Ours, à Berne, entre les typographes indigènes sans ouvrage et leurs camarades étrangers.

Un de ces derniers a déchargé son revolver sans atteindre cependant personne. Au premier interrogatoire, il prétendit avoir agi en état de légitime défense, poursuivi qu'il était par une bande de jeunes gens.

Cet accident a occasionné un nombreux attroupement.

Au reste, les batteries sont journalières et on se plaint de la mollesse de la police qui n'intervient pas assez et ne fait rien pour protéger les travailleurs.

Quant aux ouvriers suisses qui ont quitté leur travail et qui inquiètent aujourd'hui leurs camarades, les injuriant et les frappant souvent traitreusement, leur conduite est vivement blâmée.

Les grèves continuent.

On se plaint beaucoup de l'inaction de la police, qui attend probablement, pour agir, que M. de Bulow soit retourné au palais fédéral pour une deuxième fois.

LES Drames de la Mer

Un naufrage en Océanie

Les journaux de San Francisco nous apportent des détails sur un naufrage digne, à tous égards, de prendre place parmi les plus célèbres et qui s'est produit l'année dernière.

Le 25 avril, un trois-mâts anglais quittait Sydney à destination de San-Francisco.

Le 17 juillet, le navire s'échoua sur un récif qui entoure l'île Starbuck.

Il ne pouvait être question que d'abandonner l'épave. Starbuck est à peine élevé de plusieurs pieds au-dessus du niveau de la mer. Elle mesure quelque cinq milles de long sur un demi-mille de large. Les naufragés mirent les embarcations à la mer dans l'espoir d'atterrir promptement.

Les canots errants

Les trois petits bateaux tournèrent vainement autour du récif, sans en trouvaient point de passe. La nuit tombait, les hommes étaient las de manœuvrer les avirons ; ils essayèrent de se réfugier près du navire sombré, espérant plus de chance au lever du jour. Mais quand le matin se leva, chaque embarcation était en pleine mer. Les deux plus grandes avaient des provisions, l'une avait l'eau et l'autre la nourriture, comptant ne pas se quitter et partager. Le canot que montait le capitaine avec huit hommes erra à l'aventure pendant 33 jours.

Plus de vivres

Les vivres étaient si limitées que du premier jour au dernier, la même pensée les hanta sans trêve : manger ! Heureusement, des pluies abondantes les désaltérèrent et remplirent leurs boîtes de fer blanc. On arriva à la dernière boîte de conserves. Les matelots sombres, l'esprit égaré, défilrant sous les rayons brûlants du jour et les tortures de la faim, toujours croissante et plus cruelle, sommeillaient à demi et songeaient.

L'un d'eux, soldat de l'armée du Salut, avait longtemps gardé de courage de ses camarades par ses exhortations et ses prières ; il les avait entraînés à chanter avec lui, mais lui aussi, il ne chantait comme les autres, bouait col et mnet. Leurs regards inquiets et sournois trahissaient leur pensée. Chaque jour, le capitaine servait la ration ; malgré des protestations, quelques-uns en avait l'eau et exigeaient, il voyait des yeux furtifs se glisser vers lui chargés de honte et d'audace. Il n'osait plus se livrer au sommeil, obsédé qu'il était de visions de festins, de viandes rôties et de chair fraîche. Sa résolution était prise : à première agression, il renverserait le canot, décidé à périr tous ensemble plutôt que de prolonger pendant des misérables vies au moyen de chair humaine.

Terre !

Puis un soir, un marin, malgré sa vue troublée, cria : « Terre ! » et ce n'était pas un mirage. La terre était là, proche et verdoyante. Le courage leur revint. Le lendemain, ils force de manœuvrer pour éviter le récif et, vers quatre heures, du matin, ils abordaient l'une des Walis. En vingt-trois jours, avec un canot, ils avaient parcouru une distance de 1,000 milles.

Trop faible pour se soutenir, chaque homme tombait presque en touchant la terre. Les indigènes arrivèrent en bons Samaritains et s'empressèrent autour des infortunés. Ils les transportèrent dans leurs cases, leur donnèrent de l'eau et du lait de coco, des ignames et des poulets rôtis ; puis ils conduisirent les marins au résident français. Quelque temps après, on les fit passer sous Tonga et de là en Nouvelle Zélande. Ils ont été depuis rapatriés à Auckland. Les deux autres barques, comme on l'apprit plus tard, arrivèrent ensemble dans petite baie, sauf les Humphry d'où un bateau anglais a dû les conduire à Sydney.

LUTTE

entre Douaniers et Fraudeurs

Deux douaniers blessés. — Un fraudeur tué

Notre correspondant particulier de St-Amand (Nord), nous télégraphie :

La commune de Maulde a été lundi soir vers 6 heures, le théâtre d'une lutte sanglante entre douaniers et fraudeurs.

Les douaniers Manchamp et Lussiez, se trouvaient en ce moment, lorsqu'ils virent arriver trois hommes chargés de ceintures de tabac.

Ils voulurent les arrêter, mais les fraudeurs prirent la fuite.

Au même moment cinq autres contrebandiers vinrent les rejoindre tandis que de leur côté les douaniers recevaient le secours de deux de leurs camarades.

Les braves agents des douanes attaquèrent vigoureusement les malfaiteurs, mais ceux-ci supérieurs en nombre les terrassèrent et les rouèrent de coups de bâton en proférant des menaces de mort.

Deux douaniers étaient blessés — l'un avait le poignet foulé, l'autre le pouce cassé — un de leurs camarades tira son revolver et fit feu sur un des fraudeurs qui tomba grièvement blessé.

Ses complices le chargèrent sur leurs épaules et s'enfuirent à toutes jambes, mais à neuf heures du soir on apprenait que le blessé était mort. C'est un nommé Florentin Lechantre, âgé de 45 ans, habitant Bléharies (Belgique).

Les braves douaniers qui en cette circonstance ont fait preuve de tant d'énergie et de courage sont : le sous-brigadier Manchamp et les préposés Lussiez, Bachat et Leterrier.

Nous leur adressons nos félicitations.

Chronique locale

ROUBAIX

Un ennemi de l'ordre. — Mardi soir, plusieurs amis étaient réunis à l'estaminet de M. Barré, rue de la Chaussée, pour fêter les rois.

Le principal mets était une superbe tête de veau.

Vers onze heures du soir arrivèrent plusieurs individus qui prétendirent empêcher la continuation du repas. L'un d'eux, notamment, nommé Debuquoois, demeurant à Tourcoing, place des Halles 1, 3, 5, s'écria en s'adressant au cabaretier : *Si tu sers de la tête de veau je le casse en deux et je brise la vitrine.*

Devant cette attitude, M. Barré envoya chercher un poste du Pont Morel, les agents Leruste et Huiche.

Mais ils furent très mal reçus par Debuquois, qui prétendit avoir été frappé par les agents.

Ceux-ci ont dressé procès-verbal.

Chronique colombophile. — Dimanche 12 janvier, sixième exposition de pigeons-voyageurs, chez M. Denis Desfontaines, 127, rue de Tourcoing.

MM. Victor Carrette et Jules Rabaux sont les deux exposants.

Inutile de dire que ces deux pigeonniers contiennent des sujets d'une réelle valeur, car plusieurs ont été primés au concours de La Réole.

PRIME OFFERTE : Voir à la quatrième page la prime offerte par la photographie ELKAN.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 30 décembre 1889 au 4 janvier 1890

	Nomb. de balles	kilos
Soies. . .	26	1.611
Laines peign.	2.261	343.296
Laines filées.	861	93.029
Id. blouses	18	1.905
Cotons . . .	270	28.964
Totaux. . .	3.436	368.805
Decreusage. . . .	29 1/2 opér.	
Tirage	323 1/2 id.	

Le Directeur de la condition publique.
L. BIPPERT.

TOURCOING

L'influenza et.... le Journal de Roubaix

Le titre ci-dessus va vous amener chers lecteurs à vous demander pourquoi nous mettons en contact intime l'épidémie d'influenza et le feuille de M. Reboux.

Ah dame ! l'influenza est arrivée à pique pour suggérer à notre confrère des découvertes à perte de vue.

Dans un long hachette avant pour titre : Médecins et malades, le rédacteur du *Journal de Roubaix*, trouve que les premiers sont en nombre plus qu'insuffisant eu égard aux seconds.

Ne pas perdre de vue, écrit-il, que nous n'avons à Tourcoing que quatre médecins sur trois cents qui sont autant malades.

Notre confrère veut sans doute parler des docteurs sortant des facultés catholiques.

Il y en a en effet quatre ou même peut-être cinq ; mais nous connaissons un plus grand nombre de médecins. Il est vrai qu'ils sortent, eux, de la Faculté de Paris.

Mais passons.

A la suite de l'article en question, le *Journal de Roubaix* publie les deux entrefilets suivants ;

Au Collège. — Un certain nombre de professeurs ayant, sous nous connaissons un Sacre-Cœur ayant été atteints de la maladie du jour, les vacances de la Nouvelle-Année ont été prolongées d'une semaine.

Au Lycée. — Le lycée n'est pas non plus épargné, plus de la moitié des professeurs sont malades, et il est question de prolonger de suspendre les cours pendant quelque temps.

Nous voulons croire notre confrère bien renseigné en ce qui concerne le premier de ces entrefilets relatif à l'institution libre du Sacré-Cœur.

Par contre, nous lui saurions vraiment gré de nous dire à quelle source il a puisé les renseignements concernant notre établissement universitaire.

Où diable a-t-il été chercher que « plus de la moitié des professeurs sont malades et qu'il a été question de suspendre les cours pendant quelque temps.

Mystère et... influenza !

Quoiqu'il en soit, les renseignements touchant le lycée sont absolument erronés.

Nous tenons de source certaine que tous les cours ont été repris régulièrement lundi dernier jour fixé pour la rentrée et que seuls, 8 professeurs sur 61 ont été empêchés par la maladie de reprendre leur service.

Il n'a jamais été question d'interrompre les cours.

De plus, tous les élèves rentrés se portent à merveille et il n'a été constaté parmi eux aucun cas de la maladie régnante.

L'ACCIDENT DE LA GARE

Nous avons été les premiers à relater hier le grave accident qui s'est produit mardi soir en gare de Tourcoing. Nos premiers renseignements sont exacts.

Le préposé des douanes, Alfred Baptiste, surveillait à ce qu'aucun voyageur ne descendît à contre-voie. Il en aperçut précisément un qui descendait du train, porteur de paquets.

Flairant un fraudeur, il s'élança au-devant de lui, ne faisant pas attention au train venant de Lille et qui entrait en gare en ce moment. C'est ainsi qu'il a été tamponné. Fort heureusement, il se trouvait au point où arrête ordinairement la machine, le train stoppait et le mécanicien qui avait vu le danger que courrait le douanier, faisait de son côté tous ses efforts pour arrêter encore plus tôt.

Nous avons pris hier des nouvelles du blessé qui est dans un état relativement satisfaisant.

Il se plaint cependant de vives douleurs internes.

M. l'inspecteur des douanes, informé de l'accident, a rendu hier une visite à son subordonné.

M. Alfred Baptiste est célibataire.

Préservation ou guérison de l'Influenza, fièvre gengue, grippe, toux, par la liqueur concentrée au goudron de Norvège purifié, « *La Renommée* », seul produit de ce genre récompensé à l'Exposition universelle.

Demandez-le pur ou à l'eau, dans tous les hôtels et cafés.

Elle se trouve chez tous les bons marchands de liqueurs.

Exigez la marque « *La Renommée* » et la médaille d'argent au sur l'étiquette.

Représentant dépositaire pour le Nord : Emile Cottenier, 34, rue du Bus, Tourcoing.

9,11,13.) —1189

AUX TRAVAILLEURS!

Nous engageons, cette classe de la société, si digne d'intérêt et malheureusement si éprouvée par l'épidémie que nous traversons, à consommer l'excellent vin de

BANYULS-TRILLES

recommandé par les célébrités médicales en raison des substances toniques et fortifiantes qu'il renferme.

Nous sommes heureux de signaler aux travailleurs qu'afin de leur faciliter les moyens de prendre ce cordial bienfaisant, si justement apprécié par le corps médical, un grand nombre de cabarettiers ont eu la bonne pensée d'en servir des verres à 10 centimes.

Toutes nos félicitations à ces honorables débitants.

Exiger l'étiquette

BANYULS-TRILLES

pour avoir la vraie marque.

Dans tous les Cafés et les Estaminets

En vente chez tous les entrepositaires

THÉATRE

Suspension des représentations du Théâtre. — Ainsi que nous le faisions prévoir hier, l'influenza a obligé la direction du Grand-Théâtre a suspendre les représentations. Les portes du Théâtre resteront fermées jusqu'à dimanche exclusivement.

Une femme noyée. — Hier matin, vers dix heures, une femme d'environ 45 ans, a été trouvé morte dans l'eau, à la fosse confournant la demeure de M. Duriez, marchand de déchets, banlieue d'Esquermes.

Voici le signalement du cadavre : Taille 1 m. 55, cheveux châtains, front haut, yeux gris, nez fort, bouche moyenne, lèvre supérieure retournée, menton rond, coiffé d'un bonnet noir, un mouchoir marron et violet sur les épaules, jupe cendrille, vêtu d'un tablier de toile bleue, d'un jupon et jupe noirs, chaussé de sabots. Après les constatations d'usage, le cadavre a été transporté à la Morgue.

Un homme tombé dans un puits. — Hier vers huit heures du matin, le sieur Benjamin Treffelle, âgé de 20 ans, demeurant rue Magenta et travaillant pour le compte de M. Christian, rue Saint-Jean, chez M. Pieron, rue d'Abouckir, 9, en voulant descendre un panier chargé, a heurté son pied à une planche, et est tombé dans un puits d'une hauteur de 12 mètres, sur le dos d'un autre ouvrier qui y faisait des réparations.

Après avoir reçu les premiers soins du docteur Maeght, il a été conduit à l'hôpital de la Charité.

Un cheval emporté. — M. Charles Cruoq, âgé de 42 ans, charretier, domicilié à Ascq, conduisait une voiture appartenant à M. Auguste Desurmont, cordier, quand en passant devant des jardins, le cheval, pris d'une peur soudaine, s'emballa.

Le conducteur sauta à terre, mais ne réussit pas à arrêter son cheval. Ce dernier fut arrêté dans la rue de Courtrai, par l'agent de police Thève, sans avoir causé d'accident. Nos félicitations à cet agent.

**Un marchand de charbon peu sc